



Buss'info



Le bulletin d'information du Conseil Municipal de Bussang

Imprimé par nos soins - Alain VINEL Directeur de la publication

N° 21 NOVEMBRE 2012

BUSS'Info est sur <http://bussang.mairie.fr>

Une rentrée marquée par les travaux sur les structures intercommunales

Comme tous les ans, que ce soit à BUSSANG ou dans les autres villages de la vallée, la saison estivale a été marquée par de nombreuses manifestations qu'elles soient sportives, culturelles ou ludiques.

Toutes ces manifestations contribuent à l'animation de la vie locale, mais aussi à l'attractivité du territoire, indispensable au développement du tourisme. On ne peut qu'encourager les différents organisateurs dans leurs initiatives, car avec les pertes d'emplois industriels que l'on peut craindre, le tourisme pourrait devenir le principal moteur de l'activité économique locale. Au cœur de l'Europe, notre région en général et notre vallée en particulier ont des atouts pouvant séduire les touristes habitant les pays voisins.

C'est fort de cette conviction que j'ai pris l'initiative de réunir les Maires du canton pour réfléchir ensemble sur l'avenir des structures publiques de promotion touristique. Car le tourisme fait débat dans les négociations concernant le rapprochement des deux Communautés de Communes de la vallée de la haute Moselle. Par le passé, les deux Communautés n'ont pas eu la même approche et les enjeux pour les différentes Communes ne sont pas de même nature. Il est donc normal de rencontrer quelques difficultés pour concilier les différents points de vue qui parfois sont assez éloignés. Ceci étant, si, comme certains Maires du Canton le souhaitent actuellement, le tourisme ne fait plus partie des compétences de la future communauté regroupée, il est indispensable d'envisager une autre alternative pour regrouper les Communes intéressées par une mise en commun des moyens nécessaires au développement touristique de notre territoire.

J'ai également pris l'initiative d'engager la procédure de retrait de BUSSANG du syndicat d'épuration qui ne regroupe pas toutes les Communes du canton. En effet, en 2004 date d'origine de l'adhésion de la Commune de BUSSANG à ce syndicat, la motivation était de raccorder notre réseau à la future station d'épuration du Thillot. Depuis, de nouvelles études commanditées par le syndicat et l'agence de bassin démontre que notre station d'épuration du PITAT peut encore fonctionner correctement pendant dix ans voire plus et que la solution de la jonction avec les réseaux en aval n'est pas pertinente ni dans l'immédiat ni à moyen terme. N'étant plus concernée par les projets d'investissement du syndicat, l'adhésion de la Commune de BUSSANG ne se justifie donc plus.

Vous l'aurez compris, si la coopération intercommunale est une impérieuse nécessité pour certains domaines, pour d'autres, elle ne doit pas devenir un passage obligé ou une fin en soi.

Le Maire
Alain VINEL

Dates à retenir :

Le prochain don du sang sera organisé, à 16h, à la salle des fêtes, le jeudi 6 décembre et les traditionnels vœux du Maire sont prévus, à 20h, à la salle des fêtes, le vendredi 11 janvier... on vous y attend nombreux !

LA VIE A BUSSANG



Services Techniques : Le nouveau responsable est arrivé.

Suite au départ de Monsieur Philippe PIERREL, Monsieur André PICARDO a été nommé responsable des Services Techniques de la Commune. Il occupait auparavant les fonctions d'Agent Technique Principal à la Commune de SAULXURES-SUR-MOSELOTTE. Agé de 39 ans, il est marié et père de deux enfants. C'est donc lui qui va suivre la fin des travaux de construction des nouveaux ateliers municipaux qui devrait intervenir d'ici la fin de l'année.



Listes électorales 2013 : Date limite d'inscription et de modification.

Si vous êtes concerné, vous avez jusqu'au 31 décembre pour vous inscrire sur les listes électorales ou pour signaler votre changement d'adresse ou d'état civil (mariage ou divorce). Les démarches se font à la Mairie et vous devez vous munir de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile (facture d'électricité, de téléphone ou d'une quittance de loyer).



Recensement de la population : Prochaine enquête INSEE.

Toute la population de BUSSANG est concernée par cette enquête qui aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2013. Un agent recenseur recruté par la Commune pour l'occasion se rendra à votre domicile. Il sera reconnaissable grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire. Il vous remettra un questionnaire pour votre logement et un bulletin à remplir pour chaque personne vivant dans le logement. Vos réponses seront transmises à l'INSEE à des fins statistiques. Elles ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal. Pour tout renseignement complémentaire contacter la Mairie par téléphone au 03 29 61 50 05 ou consulter l'adresse www.le-recensement-et-moi.fr sur INTERNET.



Noël 2012 : Le traditionnel colis pour les anciens.

Un colis de Noël sera remis à toutes les personnes âgées de plus de 75 ans. Comme tous les ans, c'est l' élu du quartier qui sera chargé de le remettre aux destinataires. Ce sera aussi l'occasion de leur souhaiter de vive voix un joyeux Noël.



Lutte contre l'isolement en période hivernale : La Commune s'organise.

Comme vous avez pu le lire dans la presse, les personnes qui pourraient connaître des difficultés en période de grand froid ou de chute de neige abondante du fait de leur isolement sont appelées à se faire connaître à la Mairie. L'objectif est de pouvoir plus facilement leur venir en aide le moment venu. Si besoin, ces personnes peuvent contacter la Mairie par téléphone au 03 29 61 50 05 ou par INTERNET à l'adresse www.mairiebussang@orange.fr Madame Liliane BONNET, l'élue déléguée à l'action sociale est également à votre disposition au 03 29 61 57 66



Concours 2012 des villages fleuris du Département : BUSSANG à nouveau lauréat.

Le jury départemental a en effet décerné à notre village la médaille d'argent de sa catégorie (1500 à 2500 habitants). Il a particulièrement apprécié le petit jardin de Curé aménagé aux abords de l'église. La photo de cette réalisation remarquable a même été projetée lors de la cérémonie officielle de remise des prix qui a eu lieu à EPINAL, au Conseil général, le 6 novembre dernier. Cette distinction vient récompenser les efforts réalisés par la Commune pour embellir le village ainsi que l'excellent travail fourni par Emilie MARCEPOIL et ses collègues.



INFORMATIONS PRATIQUES

L'Espace Santé du Pays de REMIREMONT et de ses vallées :

Les malades, adultes ou enfants, souffrant d'un problème de santé chronique (diabète, asthme, ostéoporose, maladies cardiovasculaires,...) y sont accueillis gratuitement pour les aider à mieux agir et faciliter ainsi leur vie quotidienne. Pour les personnes concernées, en parler à son médecin ou contacter l'Espace Santé du Pays, 7 Rue Georges LANG, à REMIREMONT
Tel : 03 29 23 40 00



Permis de construire et assainissement non collectif (ANC) :

Depuis le 1^{er} Mars 2012, le document attestant de la conformité réglementaire du dispositif prévu d'ANC devient une pièce obligatoire au dossier de demande de permis de construire. Ainsi, il est nécessaire que le propriétaire dépose son dossier d'assainissement et ait reçu la validation du service compétent avant de déposer sa demande de permis. Renseignement par téléphone au 03.29.35.57.93 ou par Email à l'adresse sdanc@wanadoo.fr



Sites INTERNET locaux :

Les nouvelles technologies de la communication en général et INTERNET en particulier sont devenues des outils de plus en plus utilisés dans notre vie de tous les jours. Ainsi, les sites de la Commune (www.bussang.fr) et de l'Office de Tourisme (www.ballons-hautes-vosges.com) offrent aux acteurs publics et privés locaux de nouvelles opportunités pour se faire connaître et réaliser des économies d'échelle. Mais pour atteindre leur pleine efficacité, ces sites doivent être régulièrement mis à jour. Il est donc indispensable de signaler à la Mairie et à l'OT les modifications à apporter aux informations mises en ligne.



Esthétique et sécurité des ouvrages électriques :

En partenariat avec ERDF, la Commune s'est engagée dans un programme d'amélioration de l'esthétique et de la sécurité des ouvrages de distribution publique d'électricité. Ainsi, trois postes de transformation ont été repeints : les cabines basses de LA BOULOIE et de LARCENAIRE ainsi que la cabine haute à l'entrée du village aux CHAMPS COLNOT sur laquelle le théâtre du peuple a été représenté. Un transformateur haut de poteau et des lignes aériennes ont été déposées aux abords du Théâtre du Peuple. L'extérieur du poste cabine basse implanté à proximité de l'école a été entièrement rénové. Très prochainement, c'est la cabine haute particulièrement vétuste de LA HUTTE qui sera démolie suite aux travaux de restructuration du réseau moyenne et basse tension souhaités par la Commune.

Conseil Départemental d'accès au droit :

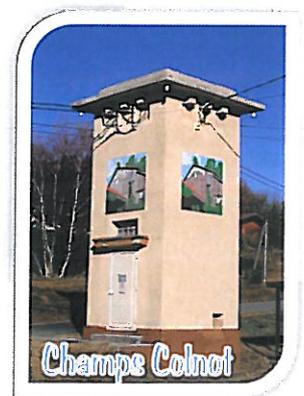
Parce qu'elle permet aux personnes d'être mieux informées, d'être mieux orientées dès que surgissent des difficultés juridiques et de bénéficier de la possibilité de résoudre à l'amiable les conflits, l'aide à l'accès au droit permet de prévenir les litiges et contribue à réduire les tensions sociales. Si besoin, le Conseil Départemental d'accès au Droit est à votre disposition pour vous accueillir par téléphone au 03.29.34.53.53, sur son site www.cdad-vosges@justice.fr



Intoxication au monoxyde de carbone :

Tous les hivers, de nombreux cas d'intoxication sont à déplorer du fait d'un mauvais fonctionnement de chauffage. Le service de veille et de sécurité sanitaire de l'Agence Régionale de Santé vous conseille par téléphone au 03.29.64.66.50 ou sur le site INTERNET www.ars.lorraine.fr.

Pour prévenir ce risque, il est impératif de faire entretenir son installation : chaudière, cheminée et aération.



QUESTIONS-REponses

Sur la nouvelle tarification des ordures ménagères

Le Syndicat Intercommunal de Voirie et d'Equipements d'Intérêts Collectifs du Canton du THILLOT (SIVEIC) a décidé de mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets.

Pourquoi une nouvelle tarification ?

Parce que la facturation actuelle a l'inconvénient de ne pas avoir de lien avec le service réellement consommé. Elle n'incite donc pas les ménages et les professionnels à faire le tri de leurs déchets. Les volumes collectés sont en augmentation constante et les coûts de traitement explosent. De plus, cette facturation ne répond pas aux futures obligations réglementaires en matière de protection de l'environnement suite au récent Grenelle de l'Environnement.

C'est quoi la tarification incitative ?

C'est un outil plus juste et plus transparent pour maîtriser le coût du service. Ainsi la tarification est composée d'une part fixe et d'une part variable. La part fixe correspond à un abonnement au service de gestion des déchets pour le financement des coûts fixes. La part variable est proportionnelle au nombre de collecte (nombre de levée du bac) et donc au volume de déchets produit. Pour certaines situations tout à fait particulières (habitations isolées, résidences secondaires, personnes handicapées,...) la solution des sacs prépayés peut être admise, mais elle doit rester l'exception.

Quel est l'objectif poursuivi ?

Inciter à la réduction des déchets et au tri des emballages est le principal objectif d'une opération qui aura donc comme conséquence une meilleure maîtrise des dépenses. Rappelons qu'au niveau national, le coût global de gestion des déchets a presque doublé en dix ans. Sans mesure incitative et sans prise de conscience des usagers du service, les coûts ne pouvaient que continuer à augmenter et donc, dans les années à venir, peser encore plus lourdement sur les budgets des ménages et des professionnels.

Quelles mesures d'accompagnement ont été décidées ?

De nombreuses actions de communication ont été conduites pour expliquer la démarche, faire comprendre les enjeux et faire adhérer aux changements occasionnés. Les nouveaux bacs personnalisés (bacs équipés de puce électronique) ont été fournis gracieusement. Des composteurs sont proposés aux personnes intéressées à des tarifs avantageux. Le tri a été simplifié puisqu'il n'y a plus que deux bennes mises à disposition aux points d'apport volontaire, une pour le verre et une pour les emballages. Le ramassage des encombrants est maintenu deux fois par an.

Quels sont les gestes simples à adopter pour réduire sa facture ?

Il faut tout d'abord trier au maximum ses déchets et utiliser les services de la déchèterie qui sont compris dans la part fixe (encombrants, objets métalliques, déchets verts, gravas, appareils ménagers...), si possible faire de l'auto-compostage et enfin remettre en cause certaines habitudes de consommation pour limiter le nombre d'emballage et consulter le site : www.reduisonsnosdechets.fr.

Où en sommes-nous dans le processus ?

La distribution des nouveaux bacs est en voie d'achèvement. La phase de test de la nouvelle collecte a commencé pour certaines Communes. D'ici la fin de l'année, cette nouvelle collecte sera généralisée dans toutes les Communes du Canton et la nouvelle tarification sera effective dès le début de l'année 2013.

Où se renseigner pour toutes autres questions ?

Un numéro vert est mis à votre disposition pour vous conseiller (08.00.00.27.09) et vous pouvez aussi vous adresser à l'accueil du SIVEIC, 8 rue de la FAVEE, 88 160 FRESSE-SUR-MOSELLE.

